

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal 24 janvier 2023

D2023-01-24-10

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Fabien CASSIGNAC, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Georges CLAYRAC, Jean-Luc RAMONE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Joël POUS, Mathilde VIDAL,

**Empêchés :** Christine DAYER, Christian BENSEN, Pierre LABADIE, Eric FABRE,

**Procurations :** Christian BENSEN à Georges CLAYRAC, Christine DAYER à Fabien CASSIGNAC, Eric FABRE à Francette CROS, Pierre LABADIE à Pascal CROUSILLAC

**Secrétaire :** Patrick BONNÉRY

**TABLEAU D'EFFECTIF**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'article 57 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2006-1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération DE-CT-2015 du comité technique paritaire en date du 28 septembre 2015 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 mai 2022,

**OBJET**

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 15

----

CONVOCAION EN DATE DU :  
17 janvier 2023

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de deux emplois à durée déterminée :

Deux Adjoints techniques territoriaux (pour les remplacements et le surcroît de travail)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHAGE EN DATE DU :  
17 janvier 2023

**QU'IL** l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

**DECIDE** de fixer le tableau des effectifs en le réactualisant comme suit :

**1 – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**

- Un Attaché principal
- Un Attaché territorial
- Un Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Un Rédacteur territorial
- Trois Adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- Un Agent de maîtrise principal territorial
- Un Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Deux Adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- Trois Adjoints techniques territoriaux
- Un Adjoint d'animation

**2 – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

- Un Adjoint Technique Territorial – 28 heures hebdomadaires
- Un Adjoint technique territorial – 24 heures hebdomadaires
- Un Adjoint technique territorial – 6 heures hebdomadaires
- Un Adjoint technique territorial – 12 heures hebdomadaires
- Un Adjoint technique territorial – 20 heures hebdomadaires
- Un Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 12 heures hebdomadaires
- Un Agent territorial spécialisé de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles – 22 heures et demi hebdomadaires

**3 – EMPLOIS A DUREE DETERMINEE**

- Un Adjoint Administratif territorial (pour les remplacements et le surcroît de travail)
- six Adjoints techniques territoriaux (pour les remplacements et le surcroît de travail)

Publication du  
26 janvier 2023

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,  
Christian BENSEN

Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Affiché le  
ID : 011-211103510-20230124-D2023\_01\_24\_10-DE

Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT